

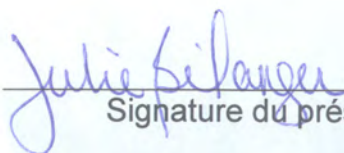
RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »*

(Réf. : L. I. P. article 82)




Signature du président

8 juin 2015
Adopté au CÉ

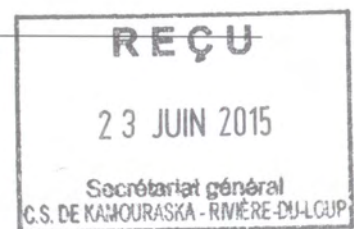


TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN 2014-2015.....	3
2. MOT DE PRÉSENTATION.....	4
3. IDENTIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ ET LEUR FONCTION.....	5
4. MOT DU PRÉSIDENT (CONCLUSION).....	6
5. ANNEXE 1 TABLEAU DES DOSSIERS 2014-2015	7



Au service de garde

Activité « Allumons les passions »
au Pavillon-de-l'Avenir



BILAN 2014-2015
Conseil d'établissement
École internationale Saint-François-Xavier

L'année 2014-2015 a été celle de la mise en place de notre tout nouveau projet éducatif qui, disons-le, s'avère être ambitieux de par la nature de ses orientations.

Que de discussions, d'ajustements et d'écoute des parents, des enseignants, des éducatrices afin d'arrimer nos pratiques, qui soit dit en passant, modifie nos façons de faire tant à l'école qu'à la maison, particulièrement en ce qui concerne la formule « DEL », le fonctionnement de la cour d'école, l'évolution fulgurante des inscriptions à notre service de garde et le défi ambitieux de faire bouger intellectuellement ou physiquement tous nos élèves par les activités parascolaires. Tout cela couronné par l'utilisation maximale de tous les locaux de notre belle école!

Wow, toute une année!

Au final, une grande motivation à entreprendre la deuxième année de cette belle aventure basée sur des décisions éclairées par les parents et tous les membres du personnel.

Quelle fierté pour moi, votre directrice, de construire avec une équipe centrée sur les besoins des élèves, des parents et qui répond par surcroît à toute la communauté scolaire.

Merci à toute l'équipe-école pour leur engagement envers notre beau programme international, un choix de chacun pour la progression continue de celui-ci!

Merci à tous les parents pour votre précieuse collaboration, implication envers vos enfants et votre école!

Et merci, merci, merci à notre conseil d'établissement qui rencontre après rencontre travaille de concert avec l'école en cohérence et en confiance.

Merci Mme Bélanger d'avoir relevé le défi de la présidence avec brio, vous êtes une personne qui réunit toutes les qualités du profil de l'apprenant.

Vous nous confiez les êtres les plus précieux à vos yeux, merci de votre confiance.

Sonia Julien, directrice

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Nombre d'assemblées régulières tenues par le conseil d'établissement

Le CÉ a tenu 6 assemblées régulières en 2014-2015 :

- Lundi 20 octobre 2014
- Lundi 17 novembre 2014
- Lundi 19 janvier 2015
- Lundi 30 mars 2015
- Lundi 4 mai 2015
- Lundi 8 juin 2015

1. Objectifs du conseil d'établissement

Il faut d'abord savoir que l'institution du conseil d'établissement découle de la loi sur l'instruction publique.

Ses membres sont élus ou nommés annuellement ou bisannuellement par élection, lors de l'assemblée générale des parents tenue normalement en septembre.

Lors des séances, différentes règles prévues dans le cadre de la loi s'appliquent, afin de maintenir son bon déroulement (avis de convocation, quorum de parents, rapport du procès-verbal, décorum, éthique et déontologie, etc.).

Nombreux et variés sont les points traités au conseil d'établissement durant une année scolaire, mais ils ont tous le même noyau central : « les élèves ».

2. Identification des membres du comité et leur fonction

Parents

- Madame Julie Bélanger, présidente
- Madame France Marquis, vice-présidente
- Madame Sophie Côté, trésorière
- Madame Annie Morin, secrétaire
- Madame Émilie Randriamitsoa
- Madame Julie Malenfant

Personnel enseignant

- Madame Chantale Boucher
- Monsieur Laurier Lévesque
- Madame Chantal Pelletier

Personnel de soutien

- Monsieur Luc Bouchard

Personnel du service de garde

- Madame Diane Caron

Représentants de la communauté

- Monsieur René Gingras
- Madame Marie-Laure M.-Rozas

Commissaires

- Monsieur Yves Mercier

Direction d'école

- Madame Sonia Julien

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT / 2014-2015

CONCLUSION

Au nom du conseil d'établissement, j'aimerais pour une première fois remercier tout le personnel de l'école : les enseignants, la direction, le secrétariat, le personnel de soutien, l'équipe des préposés à l'entretien ainsi que l'équipe de notre plus gros service de garde pour sa magnifique participation et sa grande collaboration à la continuité du projet éducatif de notre école, la plus belle, l'École internationale Saint-François-Xavier. Déjà la fin de mon premier mandat en tant que présidente où j'ai eu la chance de côtoyer des gens et une équipe de travail qui ont à cœur la réussite et l'accomplissement de nos enfants. J'espère sincèrement que j'aurai été à la hauteur de vos attentes tout autant que vous avez tous été à la hauteur des miennes.

Ce n'est pas évident de prendre la place de quelqu'un qui a porté les dossiers durant plusieurs années, mais je crois avoir eu le soutien nécessaire afin de faire de l'année 2014-2015 une année pleine de projets et de nouveaux défis.

Je suis contente d'avoir pu continuer, et ce, avec toute l'équipe de défendre, la vision de notre école, ouverte sur le monde, de sa volonté et sa capacité d'accueil de la fratrie pour laquelle monsieur Caron a énormément travaillé durant les années passées. Une belle vision qu'il nous faudra conserver encore pour de longues années. Ce qui prouve que notre école est une école dynamique, de qualité, engagée dans sa communauté et créative.

Le grand défi de cette année a été sans aucun doute notre DEL. Une nouvelle méthode de travail pour être en mesure de mieux travailler et d'évaluer les compétences des enfants de notre école. Qui dit nouveauté, dis également inquiétude! Pour certains, un peu d'ajustement et de support, pour d'autres le transfert entre les deux méthodes a bien été. Ce qui fait du DEL son bon fonctionnement est la grande capacité d'écoute des enseignants et de l'équipe-école qui a su ajuster au fur et à mesure les différentes améliorations à apporter pour rendre la tâche le plus simple possible au niveau des parents et des enfants durant les heures de devoir et leçon à la maison. Nous sommes à la fin de la première année et je crois que les années qui suivront sauront nous amener tout le côté positif de cette démarche. Donnons-nous le temps, car dans tout changement doit se faire une adaptation.

Grâce à la collaboration et l'implication des parents du conseil d'établissement, nous avons pu contribuer à améliorer la sécurité de nos enfants dans les aires de circulation et stationnement de notre école, tout comme ceux-ci (les enfants) le font lors de l'accompagnement pour prendre l'autobus. Le fait de poser des actions concrètes démontre une fois de plus que nous voulons offrir un milieu de qualité en impliquant chacun des membres qui en font partie.

Il est également agréable de constater le taux de participation à l'assemblée générale annuelle qui continue encore année après année de susciter l'intérêt. Procéder à des élections lors d'une assemblée ne se passe pas partout. J'ai l'expérience de faire partie d'autres organisations et il est souvent difficile de recruter des gens pour s'impliquer. Nous démontrons une fois de plus que nous avons une école avec des gens engagés dans leur communauté.

Nous pouvons également être fiers d'avoir une école en forme et en santé. Encore une fois, cette année la course Claudie Ouellet a souligné la performance de nos jeunes en remportant la première place garçon et fille au 3 kilomètres ainsi que la première place fille au 1 kilomètre.

Concernant la cour de récréation et le plan d'action contre la violence, continue de cheminer. La création d'aires de jeu, d'animation d'ateliers par les élèves eux-mêmes à fait en sorte de faire participer les jeunes, d'éviter les moments d'attentes et de créer des ambiances festives plutôt que négatives. L'équipe-école et la direction travaillent également sur des mesures et interventions pour minimiser les différentes problématiques relatives à la violence.

Certains pourront dire que c'est un casse-tête quant à son organisation, mais à notre école, nous sommes fiers de pouvoir offrir un service de garde de qualité. Cette année encore, les inscriptions ont explosé, faisant en sorte que nous avons le plus gros service de garde de la Commission scolaire. De belles activités ont été réalisées tout au long de l'année et le party hot-dog durant la semaine des services de garde a été un grand succès. Même dame nature a été de notre côté. Pour l'an prochain, encore des nouveautés et des liens avec les différents profils de l'apprenant seront mis à contribution avec les thématiques.

Finalement, moi qui ne savais pas trop quoi dire et comment l'écrire, je me rends compte que j'aurais encore beaucoup de choses à rajouter. Par exemple, la facilité d'entrer en communication avec notre direction, l'écoute du personnel enseignant, le programme de soutien aux apprentissages, les activités de sensibilités internationales, les activités et sorties éducatives, le climat qui règne dans les rencontres du conseil d'établissement. Ouf! J'aurais tellement à dire...preuve que je suis bien, que nous sommes bien dans notre école, la meilleure école au monde!

Julie Bélanger

DOSSIERS		LOI SUR L'INSTRUCTIO N PUBLIQUE	20 oct. 2014	17 nov. 2014	19 janv. 2015	24 mars 2015	30 mars 2015	8 juin 2015
Budget annuel de l'école	Adoption	Article 95			4		4	1
Projet éducatif (CGRÉ)	Adoption	Article 74 et 209.2		1				
Plan de réussite	Approbation	Article 75	4	2	4	4	4	4
Régulation CGRÉ	Approbation	Article 209.2		2				
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Approbation	Article 75.1 et 83.1	6	6	6(2)	6(2)	6(2)	6(2)
Rapport annuel du conseil d'établissement	Adoption	Article 82						1
Campagne de financement	Approbation	Article 94	2		4		4	
Liste du matériel didactique (matériel périssable utilisé par l'élève)	Approbation	Article 77.1 et 96.15						2
Mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers	Approbation	Article 88						2
Modalités d'application du régime pédagogique (MELS)	Approbation	Article 84					6(2)	2
Orientations générales en matières d'enrichissement et d'adaptation des programmes – Grille-matières (PP de l'IB)	Approbation	Article 85					6(2)	2
Politique d'encadrement des élèves, règle de conduite et mesures de sécurité	Approbation	Articles 76 et 77.1					2	
Programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école	Approbation	Article 87	2	2	2	2	2	2
Temps alloué à chaque matière – Grille-matières	Approbation	Article 86					2	
Utilisation des locaux, ententes et utilisation communautaire	Approbation	Article 93	2	2	2	2	2	2
Assemblée générale des parents	Consultation	Article 47				6	5	3
Budget conseil d'établissement	Approbation	Article 66	2	2	2	2	2	2
Programmes d'études locaux (PP de l'IB)	Consultation	Article 85						
Critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (au besoin)								
Choix des manuels scolaires (matériel non périssable utilisé par l'élève)	Information	Article 96.15						4
Normes et modalités d'évaluation	Information	Article 96.15			4			
Critères de sélection du directeur de l'école ou du centre	Consultation	Articles 79						
La liste des écoles et actes d'établissement	Consultation	Articles 40 et 193				3		
Objectifs et principes de répartition des ressources aux établissements (Politique d'allocation des ressources financières)	Consultation	Article 275					3	
Règles de régie interne pour les séances du conseil d'établissement	Adoption	Articles 67 et 108	1					
Modification aux services éducatifs dispensés par les écoles (au besoin)	Consultation	Articles 193, 236 et 244						
Modification au réseau d'écoles ou aux secteurs scolaire (au besoin)	Consultation	Article 212						

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

Information :	Mettre un tiers au courant de quelque chose, lui donner une information suffisante.
Consultation :	Informar une personne d'une décision à venir, lui donner un délai suffisant pour prendre connaissance du contexte de la décision et lui permettre de réagir verbalement (ou par écrit) à cette décision.
Approbation :	Donner son accord à l'acte fait par un tiers qui détient le pouvoir légal de le poser. Celui qui approuve un acte n'a pas le pouvoir de le modifier : en cas de désaccord avec cet acte, il doit retourner le dossier à la personne qui détient le pouvoir légal de le poser, sans pouvoir lui substituer sa propre décision ni imposer à cette personne qu'elle exerce son pouvoir selon certaines exigences.
Adoption :	Faire sienne la proposition faite par un tiers. Celui qui adopte a le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Reddition de compte :	Faire rapport d'un acte à un tiers en autorité.

PRINCIPALES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- ❖ Être consulté sur l'acte d'établissement (40 LIP)
- ❖ Adopter le projet éducatif (74 LIP)
- ❖ Approuver le plan de réussite (75 LIP) et le Plan de lutte (75.1 LIP)
- ❖ Approuver les règles de conduite, les mesures de sécurité et les sanctions (76 LIP)
- ❖ Établir des principes d'encadrement et approuver la liste du « matériel scolaire » exigé des parents (77.1 LIP)
- ❖ Informer et rendre compte des services offerts par l'école (83 et 83.1 LIP)
- ❖ Approuver les sorties éducatives (87 LIP)
- ❖ Solliciter et recevoir des dons (94 LIP)
- ❖ Adopter le budget (95 LIP)



ÉCOLE INTERNATIONALE
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER



COMMISSION SCOLAIRE
DE KANDOUASSA-RIVIÈRE DU LOUP

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.

1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ? 43 parents et 45 enfants ont participé à cette assemblée.	<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 25 <input checked="" type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme du déjeuner.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.	
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ?(facultatif) (Total)	
1.3.1	Nombre de représentants des parents.	6
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.	3
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.	2
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.	0
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.	2
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.	Primaire 0
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ? Des personnes ressources ? Sara Lamy, stagiaire en technique de loisirs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :	
	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	
	Commentaires :	
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ? Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.1	Démissions chez les parents.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.6	Démissions chez les élèves.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.6	Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?	
	Cochez	
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.3	Autres précisez : stagiaire directeur d'un jour	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	6
2.3	<p>Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 20 octobre 2014 • Lundi 17 novembre 2014 • Lundi 19 janvier 2015 • Lundi 30 mars 2015 • Lundi 4 mai 2015 • Lundi 8 juin 2015 	
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.	
	<input type="checkbox"/> Quorum non atteint	<input type="checkbox"/> Absence de parents
	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement du centre a déterminé ses orientations et ses objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.9	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. (art. 79, 110.1). – ne s'applique pas	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5). – ne s'applique pas	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110). – au besoin	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis : Consultation commission scolaire Ordre du jour		
4.5	Le conseil d'établissement a établi, sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section : Un travail rigoureux de la part des membres du personnel est effectué concernant l'arrimage du programme international et les besoins du matériel didactique qui a pour effet de minimiser la facture aux parents.	

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°). – bulletin unique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.

6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons : Nous avons reçu les dons suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 \$ de la guignolée Saint-François • 1 327,34 \$ de la Caisse populaire de Rivière-du-Loup • 325 \$ en bourses collectives de la Fondation luperivienne • 1 100 \$ des jeunes Optimistes • 707 \$ don anonyme pour un jeu de ballon-poing extérieur 	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

(L.I.P. articles 90, 91, 96, 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3.1	<p>Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme :</p> <p>Les parents sont sollicités au besoin. Cette année, un comité de parents s'est chargé de la mise en place d'un « 4 à 6 » dans le cadre d'une activité de sensibilisation internationale.</p>	